



DOSSIER D'INSCRIPTION

6-12 ans

FEVRIER 2013

Cet hiver, l'Accueil de Loisirs de Thivencelle
propose aux enfants le thème suivant :

« Faîtes la fête ! »



Février 2013

Description de l'accueil :

L'accueil de loisirs, dans la salle des fêtes, aura lieu du **lundi 18 février au vendredi 01 mars 2013**.

Les enfants de **6 à 12 ans** y seront accueillis de **9h à 16h30**. Un accueil échelonné est mis en place, c'est-à-dire que les enfants ont la possibilité d'arriver le matin jusque 9h15.

Exceptionnellement, l'accueil des enfants le lundi 18 février et le lundi 25 février se fera à 10h.

Merci de respecter ces horaires.

À noter : Si votre enfant a participé à l'accueil de loisirs des vacances de la Toussaint 2012, il n'est alors pas nécessaire de vous munir du carnet de santé de l'enfant, du dernier avis d'imposition, du livret de famille et d'une attestation d'assurance en responsabilité civile et extra- scolaire.

→ Aucune inscription ne sera validée sans le paiement et sans ce dossier d'inscription.

I) Tarifs :

Nombre d'enfant par famille	Non imposable	Imposable	Extérieurs
1	18€ par enfant	19€ par enfant	22€ par enfant
2	16€ par enfant	17€ par enfant	20€ par enfant
3	14€ par enfant	15€ par enfant	18€ par enfant
4 et +	12€ par enfant	13€ par enfant	16€ par enfant

Février 2013

Inscriptions en Mairie

Inscriptions **jusqu'au vendredi 25 janvier 2013**, auprès de Mlle DUEE Mathilde,

- les mardis de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30,

- les mercredis de 9h à 11h,

- les jeudis de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30,

- les vendredis de 9h à 11h30.

Remplir une feuille par enfant (**ne pas oublier de dater et signer**).

Nom : Prénom :

Famille imposable famille non imposable

Date de naissance :

Nom du ou des parent(s) responsable(s) :

Numéro de téléphone :

Adresse :

(ajouter celle des grands-parents ou assistante maternelle si nécessaire ainsi que les coordonnées téléphoniques)

INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

SEMAINE 1	SEMAINE 2

(Faire une croix dans la ou les cases correspondantes à votre inscription).

Cantine :

Votre enfant prend :

un repas normal

un repas sans porc

Lors d'une sortie à la journée :

votre enfant vient avec son pique-nique

le centre fournit le pique-nique à votre enfant

Attention : le tarif à la semaine restera inchangé même si vous fournissez le pique-nique à votre enfant.

Dans le cas où le centre fournit le pique-nique à votre enfant, votre enfant mange :

sandwich jambon/fromage

sandwich jambon beurre

sandwich poulet/tomates

sandwich oeufs/tomates

sandwich thon/tomates

Merci de cocher un seul sandwich.

Février 2013

Autorisations parentales

Je soussigné(e),,

Responsable de l'enfantl'autorise :

- le retour à domicile seul oui non

- à repartir avec :

◇

◇

- la publication de photographies et/ou vidéos prises lors du centre oui non

De plus, vous autorisez votre enfant à participer aux différentes activités mises en place.

Vous déchargez les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant la venue et après le départ du centre.

Vous attestez avoir été informé(e) des modalités d'organisation de l'accueil de loisirs auquel vos enfants sont inscrits.

Vous certifiez exacts les renseignements portés sur la fiche.

Le règlement intérieur

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement organisé par la commune de Thivencelle.

Les +

- Je vous rappelle que dans le cadre des activités du centre de loisirs, les enfants sont amenés à faire des jeux et activités en extérieur. Il est donc fortement conseillé d'habiller vos enfants en conséquence (baskets, K-way, écharpe...).

- Le centre de loisirs fournit à vos enfants le goûter mais je vous recommande de leur fournir de l'eau en supplément.

Fait à.....Le.....



Signature(s) :